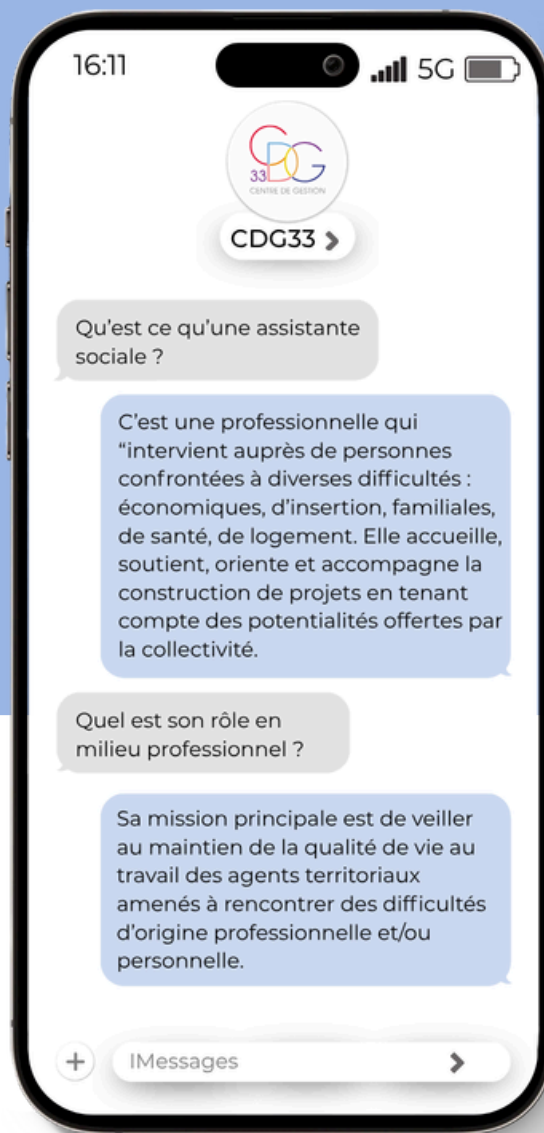


## L'assistante sociale informe-t-elle l'employeur ?

Non

L'assistante sociale est une professionnelle proposant un espace privilégié où les agents peuvent s'exprimer en toute liberté grâce à une confidentialité garantie par le Secret Professionnel (art 226-13 et 226-14 du Code pénal).

Elle sollicitera automatiquement votre consentement avant de partager des informations avec d'autres professionnels. Cette démarche vise à recueillir les éléments indispensables à sa réflexion afin de vous accompagner au mieux et de vous aider dans votre prise de décision.



[www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)



LinkedIn



Centre de Gestion de la Fonction Publique  
Territoriale de la Gironde  
HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud  
- CS 10019 33049 Bordeaux cedex  
05 56 11 94 30 / [cdg33@cdg33.fr](mailto:cdg33@cdg33.fr) / [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)

Version : avril 2026 - Canva



## L'assistante sociale du travail

## Pour qui ?



Le Centre de Gestion de la Gironde met à disposition une assistante sociale du travail qui s'adresse aux collectivités adhérentes au service de santé\* au travail ainsi qu'à leur agents (titulaire, stagiaire, contractuel ou saisonnier).

\*prestation comprise dans l'offre de prévention et santé au travail

## Dans quels domaines l'assistante sociale peut vous aider ?

### Les démarches administratives

Information, conseil et orientation en matière de prestations familiales d'aide au logement, dossier auprès de la MDPH, ...

Lien avec les organismes compétents comme la Caisse d'Allocations familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la mutuelle, la prévoyance, etc.



### La santé et la vie professionnelle

Problèmes de santé et incidences professionnelles, accompagnement vers la démarche de soin, aide pour les procédures administratives, lien avec l'employeur et le médecin du travail pour faciliter le retour à l'emploi en cas d'arrêt prolongé...

### Les préoccupations financières

Perte de revenus, dépenses exceptionnelles, impayés, endettement, ...

Aide à la gestion de budget, montage des dossiers de demandes d'aides financières (CNAS, FSL, ...)



### Vos questions sur la vie familiale et sociale



Séparation, situations des enfants et/ou des parents, maladie, décès, ...

## Comment rencontrer l'assistante sociale ?

L'assistante sociale intervient sur tout le département de la Gironde.

L'accompagnement social est ouvert sur rendez-vous :



Soit en contactant le Secrétariat du Service Prévention et Santé au Travail (SPST) au :

**05 56 11 94 31**



Soit en envoyant un mail à :

**spst@cdg33.fr**

La possibilité de programmer un entretien pendant les heures de travail reste à la libre appréciation de l'employeur.

## Où rencontrer l'assistante sociale ?



**CDG33**

25 rue du Cardinal Richaud  
BORDEAUX LAC



Sur le site de la collectivité



En téléconsultation (visio)



A titre exceptionnel suivant la situation, à votre domicile

